

Extrait du Paroisses d'Erquy et de Pléneuf

<http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?article274>

# Du Presbytère à la Maison Paroissiale

- Patrimoine - Maison Paroissiale - Erquy -



Date de mise en ligne : jeudi 26 mars 2015

---

Copyright © Paroisses d'Erquy et de Pléneuf - Tous droits réservés

---

### Maison Paroissiale d'Erquy

L'année 2016 devrait voir se réaliser la Maison Paroissiale à l'emplacement du presbytère actuel.

Inhabité depuis la maladie du Père Patrick Gautier, ce presbytère fait partie du patrimoine d'Erquy. Il eût été dommage de le voir changer d'affectation, comme cela aurait pu se faire, puisque que le curé de la paroisse n'y réside plus.

Les responsables de la paroisse, avec l'aide des services diocésains, ont tenté d'y répondre.

Vous trouverez ci-dessous la genèse de cette réflexion.

## Le Presbytère

Jusqu'en juillet dernier, date de son achat par l'Association Diocésaine de St-Brieuc, le presbytère était propriété de la commune d'Erquy, et ceci depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État.

Le code des communes fait obligation à celles-ci de loger le desservant de la paroisse moyennant un loyer, aussi longtemps qu'un curé y réside, ce qui n'est plus le cas depuis 2008 : la commune pouvait donc à tout moment récupérer son bien.

La municipalité actuelle nous a toujours assurés qu'elle ne souhaitait pas faire jouer cette clause, mais ce n'est pas une solution pérenne, de coûteux travaux de remise en état devenant urgents.

En effet l'état général du bâtiment est très dégradé : les derniers travaux d'importance datent de l'arrivée du Père François Gibet, il y a presque 30 ans !

Pas d'isolation, ni de double vitrage, chauffage à bout de souffle : ce qui n'en fait pas un logement confortable selon les normes actuelles.

## Les bureaux et la salle paroissiale

La paroisse occupe depuis 2008 les locaux communaux, place du Marché, suite à un accord :

- La paroisse abandonnait la salle paroissiale qu'elle occupait derrière le presbytère, celle-ci devenant une salle d'exposition.
- En contrepartie la commune octroyait à la paroisse deux bureaux et une salle, dans une partie des nouvelles constructions près de l'office du tourisme.
- À l'usage, il est vite apparu que les locaux n'étaient pas adaptés à l'activité de la paroisse, qui, avec ses cinq relais, compte 8000 habitants.

Le fait de n'être pas propriétaire des lieux n'en permet pas un aménagement judicieux.  
Et les archives sont toujours au presbytère, faute de place.

## L'Armor-Ciné

L'Armor-Ciné, propriété de l'ACCF (Association Catholique des Chefs de Famille) est géré par une équipe de bénévoles, sous la direction de M. Daniel Jégu, qui a su le développer et le moderniser.

Mais ce n'est pas forcément le rôle d'une association paroissiale de gérer un cinéma !  
De plus, le bâtiment, qui a 50 ans, aura bien besoin d'un toilettage et d'une remise aux normes d'accessibilité.

L'ACCF propriétaire ne pouvait assumer cette dépense, risquant une fermeture par décision administrative.

---

Toutes ces considérations ont alimenté la réflexion des équipes paroissiales au cours de l'année 2013 : l'abbé André Perrot, curé de la paroisse, M. Marcel Abiven, économiste diocésain, l'EAP, le Conseil économique, l'ACCF.

**Une proposition était soumise à l'approbation des membres, à savoir :**

- **L'ACCF vendait l'Armor-ciné à la commune d'Erquy.**
- **La commune d'Erquy vendait le presbytère à l'Association Diocésaine de St Brieuc.**
- **L'ACCF versait l'argent de la vente du cinéma à l'Association Diocésaine.**

La proposition est entérinée par l'ensemble des membres présents.

## La Maison Paroissiale

[[http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?action=accéder\\_document&arg=106&cle=4d0c22cd7577a7991a81f197c5b9ce96d6f6bb3b&file=jpg%2Fmaison\\_paroissiale\\_vue\\_sud\\_1.jpg](http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?action=accéder_document&arg=106&cle=4d0c22cd7577a7991a81f197c5b9ce96d6f6bb3b&file=jpg%2Fmaison_paroissiale_vue_sud_1.jpg)]

[[http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?action=accéder\\_document&arg=105&cle=b0b8916235018ebc4faf62e6431abff5c22a1ad2&file=jpg%2Fmaison\\_paroissiale\\_vue\\_ouest\\_1.jpg](http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?action=accéder_document&arg=105&cle=b0b8916235018ebc4faf62e6431abff5c22a1ad2&file=jpg%2Fmaison_paroissiale_vue_ouest_1.jpg)]

**Le presbytère (lieu de vie du prêtre) devient Maison Paroissiale (Accueil & services de la paroisse), propriété de l'Association Diocésaine de Saint-Brieuc et Tréguier.**

C'est cette dernière qui sera maître d'ouvrage des travaux qui vont être réalisés. L'avant-projet est présenté par Monsieur Thierry Franck, architecte D.E.S.A. à Ploubalay.

## Le projet

Les locaux de l'actuel presbytère, devenu maison paroissiale, seront affectés ainsi :

- Au rez-de-chaussée : bureau du curé, bureau du secrétariat, bureau d'accueil, petite salle de réunion pouvant servir de salle à manger, kitchenette, archivage.
- Au 1er étage : un appartement pouvant accueillir un prêtre : par exemple un prêtre retraité (plus de 75 ans) qui souhaite résider dans un lieu de vie près de la mer, et pouvant rendre des services à la paroisse (célébrations).
- Au 2e étage : deux studios indépendants, pouvant accueillir des prêtres de passage ou pour la pastorale d'été.
- Au pignon ouest : une salle de réunion de 60 m<sup>2</sup>

## Le coût du projet

**Autour de 500.000 Euros TTC.**

Le financement :

- Le diocèse : 15% soit 75.000Euros
- L'ACCF 20% soit 100.000Euros
- La paroisse 65% soit 325.000 Euros

## Appel aux dons

Vous pouvez participer au financement du projet, soit :

- En donnant à la collecte du denier de l'Église (les enveloppes seront dans les boîtes aux lettres fin du mois d'avril)
- En faisant un don spécifique : *Pour la Maison paroissiale d'Erquy.*

**Vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66% de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.**

Pour les personnes payant l'ISF, possibilité de déduction fiscale. (voir les modalités avec l'Économat Diocésain)